



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
**Commune de FORGES DE LANOUEE**

Décision numéro 47/2025 du 05 AOUT 2025

**OBJET : PASSATION DE MARCHÉ DE TRAVAUX ET DE SERVICES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LES ENTREPRISES BREIZH MINERAL SERVICES ET LA SARL BROGARD JEAN-LUC POUR LE LOCAL CHASSE**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/05-01) (rubrique N° 4), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés et les accords- cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2022 (N° 22-11/03-06) (rubrique N° 4) portant modification et ajout à la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/02-01) relative aux délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal, fixant une limite à 25 000 euros HT,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication par voie d'affichage à compter du 1er juillet 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2025-28.02-06 du 28 février 2025 approuvant la réalisation de travaux au local chasse,

Vu la proposition tarifaire de Breizh Minéral Services en date du 11 juin 2025,

Vu la proposition tarifaire de la Sarl Brogard Jean-Luc en date du 6 juin 2025,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est passé un marché de travaux avec Breizh Minéral Services de Guégon pour un montant de 13 650 euros (prestation de maçonnerie comportant la démolition du local existant, la réalisation de canalisations pour les eaux usées et la réalisation des fondations) et un marché de fournitures avec la Sarl Brogard Jean-Luc à Guéhenno pour un montant de 1 845,22 € HT pour diverses fournitures dans le cadre des travaux du local chasse.



**Article 2** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera affiché en mairie.

Fait à Forges de Lanouée  
Le 05 août 2025

Le Maire,  
Jacques BIHOUÉE



Le Conseil Municipal sera informé lors d'une prochaine séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication